

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de
L'ASSOCIATION DES PARTENAIRES DE TEMPS PARTAGÉ À
LA VOLIÈRE DU MONT-TREMBLANT INC.

20 octobre 2019 à 13h00, au 755 chemin du Sablon, Laval, QC

Étaient présents : Total 52 Membres

Banos Diane, Bélisle Jocelyne, Bellemare Linda, Bernatchez Alain, Boucher Francine, Brière Laurier, Carrière Guy, Chalifoux Lise, Daignault Pierre, Daignault Suzanne, Dandurand Roger, Dandurand Francine, Delisle Gaudry, Delisle Claudette, Dubé Jean-François, Dubois Jocelyne, Dunn Nicole, Fontaine Marcel, Fontaine Nicole, Fuenzalida Karem, Gauthier Linda, Groleau Frédérique, Halpin Claude, Harpin Denis, Haynes Richard, Jutras Rose-Aline, Lacasse Alfred, Lacasse Jean-Louis, Lacroix Gaétan, Laflamme Jean, Laflamme Francine, Lapointe Léon, Laurion Lorraine, Lavoie Carmen, Martin Clément, Martin Rudolf, Mattioli Gino, Mattioli Joceline, Paquette Nicole, Piché, Lise, Pilon Lilianne, Plante Jean, Proulx Yves, Renaud Diane, Salm Marie-France, Tapin Pauline, Tessier Alain, Tessier François, Trahan Denis, Trahan Johanne, Turcot Gisèle, Vaillancourt Rosaire, Viola Huguette.

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente Jocelyne Dubois déclare l'assemblée ouverte à 13h15.

2. Adoption de l'ordre du jour

Jocelyne Dubois lit l'ordre du jour et en demande l'adoption. Proposé par Gaudry Delisle et appuyé par Huguette Viola. Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 21 octobre 2018.

Une demande d'abstention de lecture du procès verbal est faite par Jocelyne Dubois puisqu'une copie a été remise aux membres. François Tessier mentionne qu'il était présent à la dernière assemblée annuelle mais que son nom ne figure pas sur la liste des présences. Le procès-verbal sera amendé pour indiquer sa présence. Lise Chalifoux propose l'adoption du procès-verbal amendé, appuyé par Jean Plante. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Rapport d'activités

Mot de la présidente

Jocelyne Dubois souhaite la bienvenue à la 22^{ème} assemblée générale annuelle de notre association. Elle rappelle notre mission qui est de regrouper les personnes ayant des intérêts dans le temps partagé à la Volière du Mont Tremblant, les représenter, protéger et défendre leurs droits et intérêts, ainsi que de faire la promotion et la défense des intérêts du temps partagé et de ses utilisateurs.

Ce retour à notre constitution et à nos obligations est fait avec raison et pertinence. Depuis le 1^{er} octobre 2018 une nouvelle loi est en fonction. Elle est issue du Projet de loi no 178 qui est une loi modifiant diverses dispositions législatives concernant la protection du consommateur, dont certaines touchent au Temps Partagé.

Le 2 novembre 2018 le conseil d'administration s'est réuni avec les gestionnaires de Club Privilège afin de discuter et tenter d'interpréter les dispositions de cette loi nous touchant.

Suite à cette réunion il a été décidé d'envoyer une lettre à l'Office de la protection du consommateur leur demandant des éclaircissements et sollicitant une rencontre avec eux. Notre lettre a été envoyée le 5 novembre 2018. Club Privilège a aussi envoyé une lettre à la présidente de l'Office de la protection du consommateur le 15 juillet 2019 demandant eux aussi des éclaircissements et une rencontre.

Club Privilège n'a eu à ce jour aucune réponse ou communication avec eux. De notre côté, après plusieurs courriels et messages téléphoniques, les juristes nous ont contactés pour nous dire qu'ils étaient prêts à répondre ou à discuter avec notre juriste. Nous avons mandaté un bureau et donc voté un budget pour entamer ces discussions. Comme certaines de ces questions touchent le modèle d'affaires de notre gestionnaire et que notre juriste ne peut communiquer avec l'Office de la protection du consommateur sans avoir vérifié avec les gestionnaires, il a été convenu avec M. Batista que nous serions en 'joint venture' dans ce dossier et que nous partagerions les frais juridiques.

L'affaire suit son cours et on continuera de travailler à trouver les réponses à nos questions.

J. Dubois continue en rappelant que l'an dernier, à l'AGA, monsieur François Tessier nous avait demandé de revoir l'organisation de nos services bancaires pour optimiser nos rendements. Une recherche et une analyse en ce sens a été faite et il nous reste à valider quelques détails. Ceci se fera dans les prochains jours. Le compte Suisse de la capitale n'est offert qu'aux particuliers.

Pour ce qui est des convocations et/ou communications par courriel, la convocation comprend un amendement de l'Article 10 de notre charte qui doit être entériné par un vote aujourd'hui en assemblée générale afin de mettre en vigueur ce changement. De plus, afin de se conformer à la loi canadienne anti-pourriels on doit aussi remplir le formulaire en annexe à la convocation et nous le faire parvenir.

Elle termine sa présentation en remerciant les membres de leur participation ainsi que ses collègues du conseil d'administration.

Elle cède la parole à J.F. Dubé qui lira la correspondance expliquera les différentes étapes faites et à faire.

5. **Rapport financier**

a. **Adoption du rapport financier**

Alfred Lacasse, trésorier de l'association présente les rapports financiers pour la période se terminant le 30 juin 2019. Il les commente et répond aux questions de l'assemblée.

États des résultats : Excédent des revenus sur les dépenses est de 1,764.11\$.

L'adoption du rapport financier est proposée par Claudette Delisle et appuyée par Lilianne Pilon. Adopté à l'unanimité.

b. **Rapport des inspecteurs de comptes pour 2017-2018**

Jean Laflamme, présente le rapport de vérification des comptes de l'association pour l'année mentionnée plus haut. Il déclare que les deux inspecteurs, lui-même et Luc Salm, sont satisfaits du bilan et de l'état des résultats de l'Association se terminant le 30 juin 2018.

Bilan : Actifs : 31,792.18\$.

c. **Nomination des inspecteurs de comptes pour 2018-2019**

G. Delisle propose de reconduire les inspecteurs Jean Laflamme et Luc Salm, appuyé par F. Boucher. La proposition est adoptée à l'unanimité. Ils acceptent le mandat.

6. **Association et Club Privilège et Rapport du gestionnaire**

J. Dubois souligne l'absence des gestionnaires du Club Privilège, Bernard Batista et Lucie Samson, absents en raison de la saison de la chasse. Elle demandera à M. Batista son rapport du gestionnaire qui sera envoyé à tous les membres.

7. **Autres sujets**

Plusieurs sujets ont été abordés :

Cotisation des nouveaux membres par Club Privilège

Développement et recrutement de nouveaux membres à la Volière *Club Privilège

Formats électroniques

8. **Élection des administrateurs**

Cette année trois (3) personnes terminent leur mandat : Jean-François Dubé, Jocelyne Dubois et Alfred Lacasse et quatre (4) personnes sont encore en mandat : Claude Halpin, Joceline Mattioli, Nicole Paquette et Rosaire Vaillancourt.

Jean-François Dubé, Jocelyne Dubois et Alfred Lacasse ont déposé leur mise en candidature. Aucune autre mise en candidature n'a été reçue. Compte tenu de cette situation, tous les postes du conseil (7) sont remplis et aucune élection n'est nécessaire.

9. **Suspension de l'assemblée.**

On dispense la suspension de l'assemblée car l'attribution des postes des officiers demeure inchangée.

10. **Nomination du (de la) président (e) et des officiers par les membres du conseil et présentation du conseil d'administration aux membres de l'AGA**

Présidente :	Jocelyne Dubois
Vice-Présidente :	Nicole Paquette
Vice-Président :	Jean-François Dubé
Trésorier :	Alfred Lacasse
Secrétaire :	Rosaire Vaillancourt
Conseiller :	Joceline Mattioli
Conseiller :	Claude Halpin

11. **Clôture de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée par F. Tessier appuyé par J.L. Lacasse à 15h20. La proposition est acceptée à l'unanimité.